



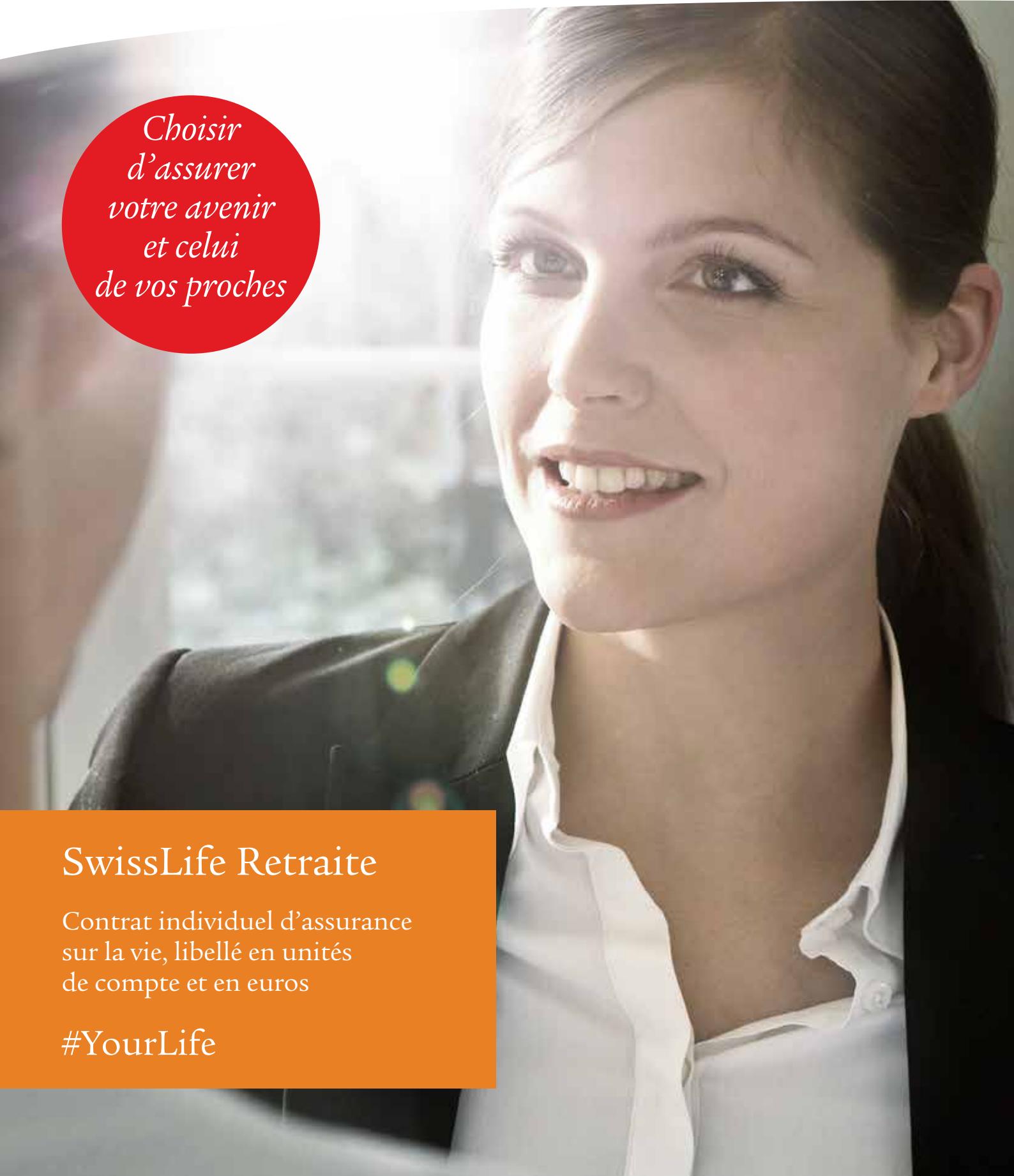
Document à caractère publicitaire

*Choisir
d'assurer
votre avenir
et celui
de vos proches*

SwissLife Retraite

Contrat individuel d'assurance
sur la vie, libellé en unités
de compte et en euros

#YourLife



Les + de SwissLife Retraite

- + Une offre financière complète et performante
- + Une table de mortalité garantie*
- + Des garanties de prévoyance pour vous protéger,
vous et vos proches

* À la souscription, sur l'ensemble de vos cotisations périodiques. À la date de l'opération, sur tous vos versements libres.

Un document d'informations clés détaillant les informations spécifiques du produit d'investissement est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante :
<https://www.swisslife.fr/Accord-vie-informations-cles/Documents-d-informations-cles-concernant-l-assurance-vie-chez-Swiss-Life2>



MySwissLife

l'espace qui nous rapproche

Pilotage de vos contrats



Mise à disposition de vos documents

Ou connectez-vous sur myswisslife.fr

Connexion à votre conseiller

Pensez à vous munir
de votre identifiant personnel
et de votre mot de passe



Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Notre approche est globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance et dommages. Une approche globale, parce que l'essence de notre métier est d'accompagner chaque parcours de vie, privé et professionnel, et de construire chaque jour une relation durable avec chacun de nos clients, particuliers comme entreprises. Notre conseil personnalisé, fondé sur la proximité et la confiance mutuelle, éclaire nos clients afin de leur permettre de faire leurs propres choix et d'être pleinement acteurs de leur vie, à chacune de ses étapes. En agissant ainsi de manière responsable, Swiss Life assure un rôle sociétal, source de fierté pour ses collaborateurs et ses forces de vente.

#YourLife

Vous l'avez parfaitement compris : la constitution d'une épargne personnelle est devenue indispensable pour maintenir votre niveau de vie à la retraite.

SwissLife Retraite vous permet de préparer dès maintenant votre retraite dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie.

Une grande souplesse

Vous épargnez à votre rythme, en alimentant votre contrat par des cotisations périodiques mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles, que vous pouvez compléter par des versements libres.

À tout moment, vous pouvez disposer de votre épargne sous forme :

- de capital, versé en une ou plusieurs fois ;
- et / ou de complément de revenu régulier versé à vie (rente viagère).

Un cadre fiscal privilégié

Les revenus sont soumis à un prélèvement forfaitaire (PFU) ou sur option à l'impôt sur le revenu.

Lors du rachat ou à l'échéance, l'assureur procède à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFLN) de :

- 12,80 % avant 8 ans ;
- 7,50 % après 8 ans.

Après 8 ans, vos plus-values et revenus de placement sont totalement exonérés d'impôts jusqu'à 4 600 euros par an pour une personne seule et 9 200 euros par an pour un couple soumis à imposition commune.



Découvrez ou redécouvrez tous les avantages de l'assurance vie en scannant le QR code.
www.swisslife-direct.fr/fiscalite-assurance-vie



Fiscalité en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Un outil incontournable en matière de transmission

L'assurance vie n'est pas comprise dans la succession. Votre conjoint ou partenaire de pacs bénéficiaire est totalement exonéré de droits de succession et du prélèvement de 20 % / 31,25 %⁽¹⁾.

Pour les autres bénéficiaires désignés, si les versements ont été effectués avant vos 70 ans, votre capital est transmissible à hauteur de 152 500 euros par personne en franchise totale d'impôt (abattement).

Ensuite, le prélèvement appliqué est de 20 % jusqu'à 700 000 €. Un prélèvement de 31,25 % s'exerce au-delà de ce montant.

(1) Tout comme vos frères et sœurs, sous certaines conditions.



Une offre financière complète et performante

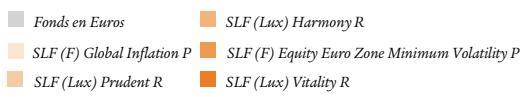
Vous recherchez une solution clés en main ?

Optez pour le pilotage retraite

En choisissant cette formule, vous bénéficiez en permanence de l'allocation d'actifs la plus adaptée à votre horizon de départ à la retraite. Votre épargne est dynamisée sur le long terme puis sécurisée progressivement à l'approche de votre départ à la retraite.

3 pilotages retraite vous sont proposés en fonction de votre profil d'investisseur : prudent, équilibré et dynamique.





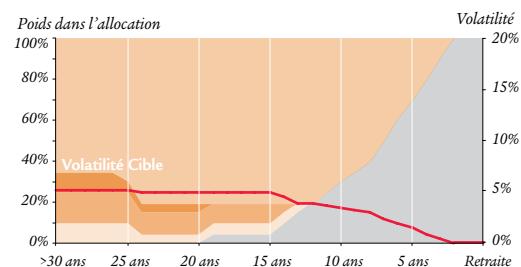
L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non pas la valeur de celles-ci qui évolue à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

**Grâce à l'expertise de Swiss Life Asset Managers,
les pilotages retraite ont fait leurs preuves depuis plus de 10 ans.**

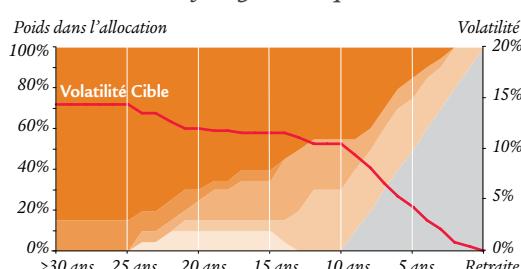
Swiss Life Asset Managers,
une gestion active des risques et éprouvée
pour vous garantir des bases solides.

Swiss Life Asset Managers compte plus de 160 ans d'expérience dans la gestion des actifs du groupe Swiss Life. Ce lien étroit avec l'assurance conditionne sa philosophie d'investissement dans le cadre d'une approche responsable des risques.

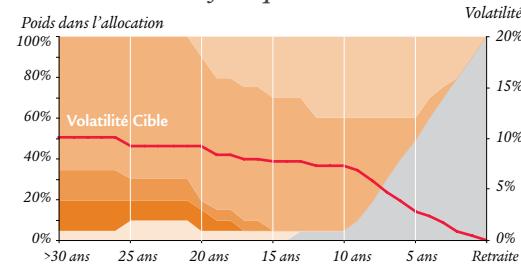
Profil prudent



Profil dynamique



Profil équilibré



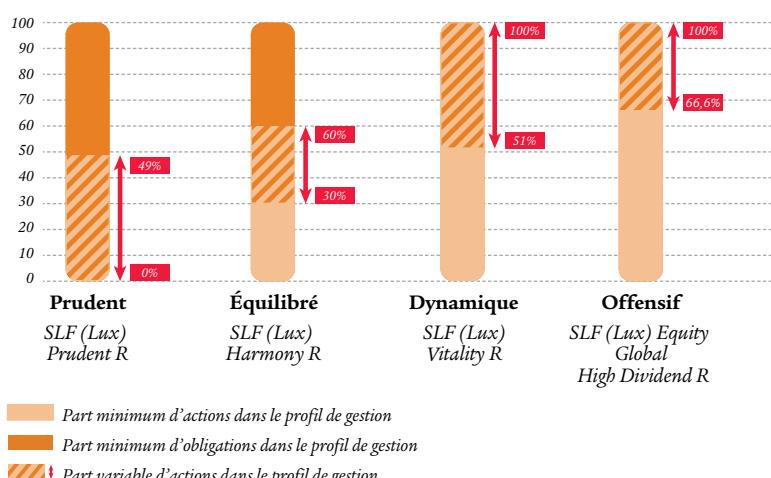


Vous préférez sélectionner librement vos supports de placement et diversifier votre risque ?

Optez pour l'allocation libre

Swiss Life vous propose un large choix de supports financiers (unités de compte) pour faire fructifier votre épargne retraite. Si vous optez pour l'un des quatre fonds profilés, Swiss Life vous libère de la surveillance et de la gestion régulière.

4 fonds profilés pour chaque profil d'investisseur



L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non pas la valeur de celles-ci qui évolue à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Un large choix de supports d'investissement

Selon votre objectif et votre sensibilité au risque, vous pouvez répartir vos versements parmi plus de 550 autres fonds gérés par Swiss Life Asset Managers, Swiss Life Gestion Privée et par une sélection d'autres sociétés de gestion reconnues, telles que Carmignac Gestion, Lazard Frères Gestion, Rothschild & Cie Gestion, Fidelity Investments Lux. SA.

1 fonds en euros reconnu sur le marché

Vous pouvez à tout moment effectuer des arbitrages entre les différents fonds qui vous sont proposés (premier arbitrage annuel gratuit).

Des options d'arbitrage automatique pour investir sereinement votre épargne

Quatre options vous sont proposées pour vous aider à investir sereinement votre épargne.

- L'arbitrage automatique et progressif vers le fonds en euros :** pour sécuriser votre épargne à l'approche de votre départ à la retraite.
- L'arbitrage automatique des plus-values :** pour sécuriser sur le fonds en euros les plus-values réalisées sur vos supports financiers.
- L'investissement progressif :** pour investir progressivement votre épargne sur les supports financiers de votre choix.

La valeur des unités de compte évolue à la hausse comme à la baisse. L'assureur garantit le nombre d'unités de compte mais pas leur valeur durant l'exécution du contrat.



Vous bénéficiez ainsi d'une protection contre les conséquences de l'allongement de la durée de vie.

Une table de mortalité garantie à l'adhésion : un réel avantage pour votre revenu

Swiss Life vous garantit la table de mortalité qui sera utilisée pour convertir votre capital en complément de retraite versé à vie :

- à la souscription, sur l'ensemble de vos cotisations périodiques ;
- à la date de l'opération, sur tous vos versements ponctuels.

Pourquoi est-ce important ?

La table de mortalité est une composante déterminante dans la conversion du capital constitué sur le contrat de retraite en rente viagère, qui évolue régulièrement avec l'espérance de vie.

Avec cette garantie, Swiss Life s'engage pour vous éviter toute mauvaise surprise au moment de la conversion de votre capital en rente viagère.

Des garanties de prévoyance pour protéger vos proches

En cas de décès prématuré, de réelles difficultés financières peuvent survenir. Pour protéger vos proches, Swiss Life vous propose *de solides garanties* :

- la garantie plancher décès est automatiquement incluse dans le contrat.

En cas de décès avant le terme de la garantie, Swiss Life préserve votre conjoint ou autre bénéficiaire désigné des aléas des marchés financiers en compensant une éventuelle moins-value dans la limite de 75 000 euros ;

- la garantie de bonne fin est disponible en option. Elle complète la prestation de la garantie plancher décès dans la limite cumulée de 150 000 euros.

En cas de décès, Swiss Life s'engage à prendre en charge les cotisations périodiques restant à verser sur votre contrat jusqu'au terme de la garantie.



Un complément de retraite sur mesure

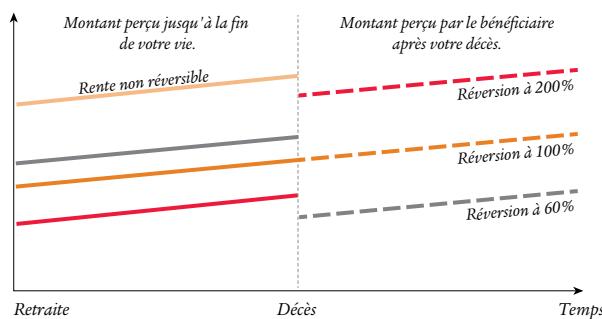
SwissLife Retraite peut vous permettre de bénéficier d'un complément de revenu régulier versé à vie. Au moment de la conversion de votre capital en rente viagère, Swiss Life vous proposera un large choix d'options pour s'adapter parfaitement à votre situation et à vos objectifs.

Votre situation, vos objectifs	La solution Swiss Life	Avantages
- Vous êtes célibataire ? - Votre conjoint dispose de revenus suffisants ?	<i>la rente à vie non réversible</i>	Vous percevez un complément de revenu régulier jusqu'à la fin de votre vie.
- Vous souhaitez sécuriser l'avenir de votre conjoint ou d'un proche si vous veniez à décéder le premier ?	<i>La rente à vie réversible de 30 % à 200 %</i>	À votre décès, le bénéficiaire désigné percevra un complément de revenu versé à vie, d'un montant pouvant aller de 30 % à 200 % de votre rente.
- Vous souhaitez garantir à un proche un revenu régulier sur une période déterminée en cas de décès prématûr ?	<i>La rente à vie avec annuités garanties</i> (nombre d'annuités garanties égal, au maximum, à l'espérance de vie théorique diminuée de 5 ans au moment de la liquidation)	Vous percevez un complément de revenu jusqu'à la fin de votre vie. En cas de décès pendant la période de garantie, le bénéficiaire désigné percevra l'intégralité des annuités restantes.
- Vous souhaitez moduler le montant de votre complément de revenu pendant les premières années de votre retraite ?	<i>La rente à palier entre - 50 % et + 50 %</i>	En fonction de vos besoins et projets à court ou moyen terme, vous adaptez le montant initial de votre complément de revenu à la hausse ou à la baisse pendant une période de 3 à 10 ans.
- Vous souhaitez vous protéger contre les effets de l'inflation ?	<i>La rente indexée de 2 % par an</i>	Votre rente est revalorisée de 2 % au minimum chaque année.

Certaines options sont compatibles entre elles.

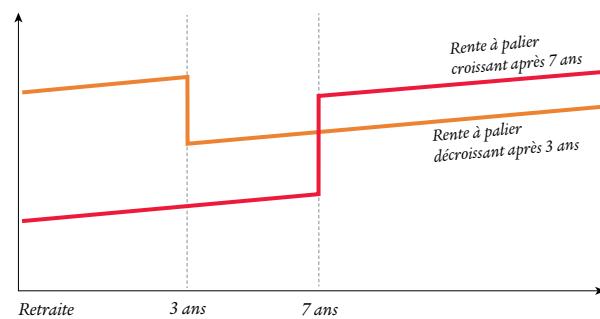
Focus sur...

La rente réversible



Le montant de rente que vous percevez toute votre vie dépend du taux de réversion que vous choisirez : la rente qui vous sera versée sera d'autant plus importante que le taux de réversion choisi sera mesuré.

La rente à palier



Au terme de la période que vous avez définie (entre 3 et 10 ans), votre complément de revenu augmente ou diminue jusqu'à 50 %.



*Contrat individuel d'assurance vie,
à cotisations périodiques
et à versements libres, libellé
en unités de compte et en euros.*

*SwissLife Assurance
et Patrimoine
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
341 785 632 RCS Nanterre
www.swisslife.fr*